



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 18 septembre 2015 à 20h30 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Henriette COLLET, Xavier LONG, Julien BRENIERE, Stéphanie ROUX, Thomas BETH, Claude BLANCHET, Eric LIONS, Véronique GENSUL, Laurence DESLANDES Norédine FRIH

Membres excusés : Sonia MARMUGI procuration à Stéphanie ROUX,
Sophie GOURCEAUX procuration à Jean-Marie BARRAL

Membre absent : Isabelle PALMARINI,

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

- 1- Echange terrain Mme Stojnic
 - 2- Servitude de passage Mr Peyron
 - 3- DM1 – budget camping
 - 4- Plan de financement cabane d'alpage
 - 5- Convention SyME 05 « BTA Les Pins »
 - 6- Rétrocession chemin Les Rozans
 - 7- Achat emplacement réservé 13
 - 8- Questions diverses
-

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 3 juillet 2015
adopté à 11 voix pour et 1 abstention

Arrivée Eric Lions à 20h35.

1. **Echange terrain Mme Stojnic**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'échange de parcelle entre Mme Maria STOJNIC et la commune qui doit être voté, ceci dans le cadre de la construction de l'Espace Jeunesse Solidarité.

Mme STOJNIC a cédé à la commune une partie de sa parcelle AB 223 d'une superficie de 23 m² La commune cède en échange une partie de la parcelle AB 208 d'une superficie de 23 m².

Cette délibération est une régularisation qui doit être faite. Tous les documents seront envoyés au notaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. **Servitude de passage M. Peyron**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de protection des captages d'eau potable au captage du Goutail selon l'arrêté préfectoral n°2002-337-5 du 3 décembre 2002 pour la mise en conformité du captage de Goutail.

Les travaux sur ce captage n'ont pas encore été faits car la commune doit encore acquérir une parcelle. En effet, les parcelles du périmètre de protection immédiate doivent être acquises en pleine propriété par la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission eau réunie le 26/08/15 a rencontré M. Patrick PEYRON. Les conjoints PEYRON proposent de céder à la commune de la parcelle N°3667 section A au Goutail et demandent une autorisation de passage sur la parcelle

communale N°847 Section A afin de désenclaver sa ruine. Le coût de la parcelle est estimé à 300€. Une estimation de la parcelle est obligatoire car la rétrocession gracieuse aux communes n'est plus autorisée.

Cette parcelle communale est en amont du périmètre de protection, au dessus du canal. La future piste créée par les consorts PEYRON devra, tout d'abord, suivre le chemin de l'Alpet existant, en accord avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS), pour ensuite traverser la parcelle communale A 847. Un accord de réciprocité est consenti afin que la commune puisse rejoindre le chemin au nord-est de la parcelle A 830.

Les consorts PEYRON s'engagent à la fermeture du passage créé par leurs soins dans le périmètre de protection des captages et à le remettre dans son état initial, selon les recommandations de l'ARS en date du 02/02/2012. Le défrichement des consorts PEYRON sera fait avec l'accord de la DDT.

La délibération passée à ce conseil municipal va être transmise aux consorts PEYRON.

M. Peyron prend la parole et donne son accord. Les frais de notaire seront pris en charge par chacune des parties.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. DM1 – budget camping

Une erreur comptable en 2010 lors de l'émission du titre de caution : Le titre 3/2010 du camping a été émis au compte 761 au lieu du compte 165.

Cette imputation était erronée et doit être corrigée par l'émission d'un mandat au compte 673 (annulation de titres antérieurs) et l'émission d'un titre au compte 165 (caution) pour 7000€. Cette opération nécessite des crédits budgétaires au compte 673.

Une décision modificative est nécessaire pour ouvrir des crédits au chapitre 67.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Plan de financement cabane d'alpage

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention sera déposée auprès de l'Europe, du Conseil régional et du Conseil départemental concernant l'opération « construction et aménagement de cabanes d'alpages ». Le coût des travaux est estimé à 200000€. Le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre vient de faire un premier rendu suite à la visite des différentes cabanes d'alpage ainsi que du vallon de la Ribière, lieu de construction d'une cabane.

Il est prévu un échelonnement sur plusieurs années car le coût est élevé. Les cabanes de Soleil bœuf et Fouran sont les plus urgentes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Convention SyME 05 « BTA Les Pins »

La présente convention avec le SyME 05 a pour objet de définir les modalités de participation financière de l'adhérent aux investissements du SyME 05 pour le projet « BTA Les Pins », enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

Le coût d'objectif de l'opération devant être réalisée par le SyME 05 est de 88 480,08€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que la contribution financière de la commune à cette opération est estimée entre 24 447,47€ et 26 892,22€.

La question est posée au sujet du réseau d'eau potable afin d'exécuter les travaux en même temps si nécessaire. Dans ce cas, la tranchée devra être assez large compte tenu des réseaux secs et des réseaux humides. La situation sera difficile à gérer car les travaux du SyME doivent commencer rapidement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Rétrocession chemin Les Rozans

Suite à une erreur matérielle sur le cadastre depuis de nombreuses années, le chemin longeant la propriété de M. Jacques ALBRAND, parcelle 605 section D est inscrit comme communal alors qu'il lui appartenait ;

Vu la demande du propriétaire de récupérer ce chemin qui ne dessert que sa propriété,

Vu l'avis favorable de commission voirie, réunie le 21/08/2015 ;

Le conseil municipal accepte la rétrocession à M. ALBRAND.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Achat emplacement réservé n°13

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 21/08/2015, l'agence Square habitat, dans le cadre de la vente de la parcelle AB 321 et de sa division, souhaite

faire une proposition à la mairie. Un emplacement réservé (création d'un chemin piétonnier pour accéder à l'école), est situé sur cette parcelle.

Square Habitat en accord avec les propriétaires souhaitent céder à la commune l'ER 13, surface de 160m² au prix de 116€ le m² afin de permettre l'accès au lot B. l'abattement de 80% est pris en compte vu que c'est une voie d'accès.

La commune s'engage à effectuer des travaux d'un montant de 3712€ concernant l'aménagement de l'accès et le busage du canal d'arrosage.

Le conseil municipal souhaite rajouter sur la délibération que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge du propriétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. **Questions diverses**

✓ *St Marcellin :*

- *Emplacement réservé (ER) n°44.* Cet emplacement réservé n'empêche pas la vente de la parcelle. La commune s'engage à le supprimer lors de la prochaine révision du PLU.
- *Problème de stationnement récurrent à St Marcellin.* Il est nécessaire de trouver une solution bien que plusieurs actions ont été mises en œuvre. Du Goudronnage et des emplacements matérialisés permettraient de garer d'optimiser les places de parking. Une réunion va être mise en place avec les personnes concernées et les élus.

✓ Remerciement de la MASFIP pour la subvention attribuée.

✓ Suite à un courrier de l'ONF, le maire demande s'il le conseil municipal souhaite prendre une motion pour protéger le personnel de l'ONF mais le délai est dépassé.

✓ *Coulée de boue de la Viste :* Cette coulée de boue a été nettoyée par les pompiers et le conseil départemental le lundi 14 septembre. Les services techniques de la commune n'ont pas été sollicités.

✓ *Cimetières*

- Suite à l'achat du terrain il est important de constituer le dossier pour l'agrandissement du cimetière de St Irénée.
- Il faut également refaire le point sur les tombes non entretenues dans les deux cimetières. C'est une procédure complexe que la commune avait déjà commencé mais qui n'a jamais été terminée. Nous rencontrerons un représentant de « cimetières de France » afin de faire le point sur ce dossier. Une proposition sera faite afin que cette procédure soit menée à son terme. Les élus intéressés sont invités à la réunion du 1^{er} octobre à 14h.

✓ *Migrants :* La communauté de communes a organisé une réunion au sujet de l'accueil des migrants. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de logement communal disponible actuellement mais une information sera mise dans le journal communal à l'attention de la population.

✓ *Enquête Plan de Prévention des Risques naturels :* Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable aux demandes formulées.

✓ *L'arrêté de restriction d'utilisation d'eau potable* sera levé le 30 septembre. Une information sera mise dans le journal communal.

✓ *La fête de la mobilité* se déroulera dimanche 20 septembre à la baie de Chanteloube à Charges.

✓ *Dotations de l'Etat* Mobilisation des maires à Gap ce samedi 19 septembre, contre la baisse des dotations de l'état. Monsieur le maire étant indisponible demande donc d'être représenté pour cette manifestation.

✓ *Un point est fait sur la DSP au camping Le Rabioux* Monsieur le Maire a rencontré les délégataires en mairie. La saison a été moyenne et a commencé tardivement. Vu le montant de leur chiffre d'affaires, les délégataires demandent au Maire s'il serait possible de diminuer la redevance pour l'année 2015 et de payer le complément en

2016. Ils ont eu beaucoup de problèmes au sujet des compteurs électriques et ont découvert en fin d'été que la vague du Rabioux et le « resto Rabioux » étaient connectés à leur compteur EDF.

- ✓ *Dans le cadre des journées du Patrimoine*, l'Espace Jeunesse Solidarité ouvre ses portes le dimanche après midi pour une visite avec les architectes. Une exposition sur le patrimoine des Hautes-Alpes de 1913 à 2013 est mise en place à l'office du tourisme le samedi 19 et ensuite en mairie jusqu'au 1^{er} octobre.
- ✓ *Incivilités à l'école*. Plusieurs parents descendent en voitures pour poser leurs enfants devant l'école malgré le panneau d'interdiction. La gendarmerie a été alertée.
- ✓ *Le transport scolaire* a débuté à la rentrée de septembre, nous avons 13 inscrits au départ, à présent 23 enfants bénéficient de ce service.
- ✓ *Problème de vitesse excessive* au niveau de l'avenue de la gare et de la rue des Aubergeries malgré la limitation de vitesse à 30km/h. Il est nécessaire de faire quelque chose, radar pédagogique, chicane... avant qu'il n'arrive quelque chose de grave.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

